

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Lycée Maritime et Aquacole de Bastia

Service
Direction

PIECE N°1

Bastia le:

Objet: Inscription en 1ère année au LPMA de Bastia

Madame, Monsieur,

A votre demande et à l'intention de votre enfant, j'ai le plaisir de vous faire parvenir le dossier d'inscription dans notre établissement pour l'année scolaire 2010/2011. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que l'inscription n'est pas définitive. L'admission ou le refus vous sera notifié par courrier après étude du dossier par l'ensemble du personnel éducatif de l'établissement.

Ce dossier complet devra nous parvenir le plus rapidement possible, dans sa pochette d'origine, ou avant le 1er Juin 2010. Les documents devront être soigneusement remplis et signés. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Nous vous précisons d'autre part les différents tarifs pour l'année scolaire 2010/2011. Frais (Assurance et Caisse Générale de Prévoyance) d'un montant de l'ordre de 118 € à payer le jour de la rentrée par **chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du LPMA**. Pour les jeunes dont la candidature n'est pas retenue, tous les documents qui auront servi à la constitution du dossier seront renvoyés à la famille.

A titre indicatif, le montant de la **pension internat** était pour l'année 2009-2010 de :

De septembre à décembre 2009	660 €. Le 1er versement doit être réglé le jour de la rentrée.
De janvier à mars 2010	495 €
D'avril à juin 2010	330 €

Les tarifs définitifs 2010/2011 seront votés lors du prochain Conseil d'Administration

A titre indicatif, le montant de la **demi-pension** était pour l'année 2009-2010 de :

De septembre à décembre 2009	302,80 €. Le 1er versement doit être réglé le jour de la rentrée.
De janvier à mars 2010	227,10 €
D'avril à juin 2010	151,20 €

Les tarifs définitifs 2010/2011 seront votés lors du prochain Conseil d'Administration

Modalités de versement à voir avec le secrétariat général

CONDITIONS D'APTITUDE PHYSIQUE A LA FONCTION DE MARIN

Le métier de marin nécessite certaines conditions d'aptitude physique dont les normes sont définies par la Marine Marchande. Il est donc **IMPÉRATIF** de nous adresser avec le dossier ci-joint un certificat médical délivré par le Médecin des Gens de Mer.

POUR LA CORSE TÉLÉPHONER AU: 04.95.32.84.72

POUR LE CONTINENT : se rapprocher du Quartier des Affaires Maritimes le plus proche.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur,
A. DOARE

Présent
pour
l'avenir